


Synthèse des obligations en matière d'audit et de diagnostics en copropriété

	Mise au vote	Réalisation	Durée validité
DPE	Obligatoire pour tout bâtiment d'habitation collective dont PC a été déposé avant le 01/01/2013	Obligatoire soit seul soit via Audit énergétique soit via DTG : <ul style="list-style-type: none"> • → 01/01/2024 si sup 200 lots • → 01/01/2025 si sup 50 lots • → 01/01/2026 pour le reste 	10 ans
AUDIT ENERGETIQUE	Non obligatoire seul pour les copropriétés mais imposé via le DTG	Non Obligatoire seul mais imposé via le DTG	10 ans
DTG	Pour le PPT issu du DTG, obligatoire pour toute copropriété à usage d'habitation de plus de 15 ans	Le PPT issu du DTG est rendu obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> • → 01/01/2024 si sup 200 lots • → 01/01/2025 si sup 50 lots • → 01/01/2026 pour le reste 	10 ans
Audit Global	Non obligatoire	Non obligatoire	10 ans